



Fermeture du comptoir de la taxe scolaire

Prenez note qu'à compter de janvier 2018, il n'est plus possible d'effectuer le paiement de votre compte de taxe scolaire en vous présentant au centre administratif de la Commission scolaire.

Le paiement de la taxe scolaire peut se faire via les services bancaires électroniques de Desjardins ou de la Banque Nationale ou directement au comptoir de votre institution financière. Également, il est possible d'ouvrir un compte en ligne chez Desjardins ou Banque Nationale pour effectuer un paiement électronique. De plus, vous pouvez nous faire parvenir votre paiement par chèque à l'ordre de « Commission scolaire du Lac-Témiscamingue » ou mandat poste à l'adresse suivante :

Service de la taxe scolaire
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
2, rue Maisonneuve
Ville-Marie (Québec) J9V 1V4

En dehors des heures d'ouverture du centre administratif, vous pouvez glisser votre chèque dans la fente de la porte en arrière de la bâtisse.

Toutefois, le personnel du service de la taxation sera disponible pour répondre à vos demandes d'information par courriel à kathleen.desrochers@cslt.qc.ca ou par téléphone au 819 629-2472, poste 1413.